



Au cœur du Jura, découvrez le plus grand et le plus vieux chêne d'Europe



Châtillon, février 2022

Bulletin municipal N°02 - 2022

Communications officielles de la municipalité de Châtillon

ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 4 FÉVRIER 2022

Lors de l'assemblée communale du 4 février dernier, plusieurs points à l'ordre du jour étaient soumis au vote. Ainsi les 20 ayants droit présents ont :

- Adopté le budget 2022 présentant un déficit de CHF. 88'526.50 ;
- Approuvé la quotité et les taxes communales de la manière suivante :
 - Quotité : 1.95 (inchangée)
 - Eau de consommation : 2.40/m³ (nouvelle)
 - Eau usée : 2.00/m³ (inchangée)
 - Déchets : 155.-/an/ménage (nouvelle)
 - Taxe des chiens : 60.-/chien (inchangée)
 - Taxe immobilière : 1.2‰ de la VO (inchangée)
- Accepté un crédit de CHF. 67'000.- pour finaliser l'étude du projet « traversée du village » ;
- Accepté une dépense de CHF. 85'000.- pour effectuer la mesure N19 du PGEE, en cas de nécessité urgente et sous réserve de la réalisation des travaux de la traversée du village ;
- Approuvé une dépense de CHF. 262'000.- pour la rénovation du périphérique et nouveau chauffage du bâtiment Haut des Prés 10 ;
- Approuvé l'achat de 20 appareils de protection respiratoire par le SIS 6/12 (sapeurs-pompiers).

MÉRITES SPORTIFS ET CULTURELS 2021 INSCRIPTION

Le formulaire d'inscription pour les mérites sportifs et culturels est à déposer au secrétariat communal jusqu'au 28.02.2022.

Le règlement et le bulletin d'inscription sont disponibles au bureau communal ou sur le site de la commune

www.chatillon.ch

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DU BUREAU COMMUNAL

Le bureau communal sera exceptionnellement fermé

Mardi 8 mars 2022

GRUPE CITOYEN POUR L'ÉTUDE DE LA TRAVERSÉE DU VILLAGE

Lors de l'assemblée communale du 4 février dernier, un crédit pour finaliser l'étude du projet de traversée du village a été accepté.

Le conseil communal souhaite impliquer les citoyens au projet, principalement concernant les aménagements de surface. Ainsi, il vous invite chaudement à rejoindre ce groupe et il espère qu'un large panel de la population soit représenté.

Les thèmes abordés seront :

- La sécurité routière (vitesse, limiteur, visibilité, etc.)
- La circulation (priorités, signalisation, places de parc, etc.)
- L'esthétisme (aménagements routiers, végétalisation, etc.)

Ce groupe aura vocation d'aide et d'émulation pour le conseil communal. Il n'aura aucun pouvoir décisionnel.

Le nombre de rencontre sera d'environ 4 à 6 étalées sur une année.

Les personnes intéressées à prendre part à ce groupe peuvent s'annoncer au secrétariat communal jusqu'au 7 mars 2022.

RÉGLEMENTATION LOCALE DU TRAFIC SUR UNE ROUTE COMMUNALE

La publication pour la pose du signal OSR 3.02 « Cédez le passage » à l'extrémité Nord-Ouest de la rue Haut des Prés au carrefour avec la route de Courtételle, parcelle numéro 1018, paraîtra dans le Journal Officiel du 10 février 2022.

Il peut être fait opposition dans les 30 jours.

COMMISSION DES EAUX

Le conseil communal a nommé M. Maël Humard au sein de la commission des eaux en remplacement de M. Francis Fähndrich.

Nous le félicitons et lui souhaitons plein succès dans cette nouvelle fonction.